

Commune d'Etaples-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations

Délibération n°02

Conseil Municipal du 09 avril 2015

FINANCES

Domaine de compétence
Budget Principal de la Ville (M14)

Le neuf avril deux mille quinze à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
01/04/015

Effectif du Conseil Municipal: 33

Nombre de membres
en exercice : 33

Compte-rendu des délibérations
affiché le : 15/04/2015

Présents : Philippe Fait, Bernard Gheselle, Laurence Caron, Lucien Bonvoisin, Christèle Beaurain, Frédéric Cadet, Kathy Hanquez, Bagdad Ghezal, Dominique Delsaux, Sébastien Baillet, Adjoint, Richard Kaspezak, Gérard André, Joel Dachicourt, Maryse Maillart, Jean-Michel Gosselin, Charlotte Perrault, Angélique Cousin, Martine Ghezal, Stéphane Sagnier, Stéphanie Danne, Francis Gravet, Marie Pierre Hagneré, Francis Leroy, Monique Vambre, Jean Paul Hagneré, Jean-Pierre Lamour, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Caffier Laurie à Philippe Fait, Brihier Yvon à Sébastien Baillet, Christian Ramet à Joël Dachicourt, Descharles Martina à Charlotte Perrault, Boutoille Josiane à Maillart Maryse, Thiébaux Pascal à Sagnier Stéphane, Codron Stéphanie à Danne Stéphanie.

Absent excusé :

Votants : 31

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien Baillet

Présidence : Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire devant se retirer pour le vote du Compte Administratif, propose la candidature de Monsieur Bernard Gheselle et demande s'il y a d'autres candidatures.

La candidature de Monsieur Gheselle est adoptée à l'unanimité par 33 voix pour présider la séance durant le vote des comptes administratifs.

Objet : 1) Adoption du compte de gestion 2014
2) Vote du Compte Administratif 2014
3) Affectation du résultat 2014

Rapporteur : Madame Laurence Caron, Adjointe aux Finances

1/ Adoption du compte de gestion 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2121-31,

Considérant l'identité de valeurs entre le compte de gestion de l'année 2014 de Monsieur le Trésorier de la Ville d'Étaples-sur-mer et le compte administratif de l'année 2014 de Monsieur le Maire de la Ville d'Étaples-sur-mer,

062219
TRÉS. ETAPLES



CLD
II-1
Exercice 2014

10000 – COMMUNE D'ETAPLES-SUR-MER

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 034 250,25	15 908 851,71	19 943 101,96
Titres de recettes émis (b)	3 074 327,93	15 895 532,20	18 969 860,13
Réductions de titres (c)	240,00	6 685,15	6 925,15
Recettes nettes (d = b - c)	3 074 087,93	15 888 847,05	18 962 934,98
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 048 650,55	15 896 677,71	19 945 328,26
Mandats émis (f)	3 469 598,06	14 874 808,30	18 344 406,36
Annulations de mandats (g)	1 482,25	192 342,48	193 824,73
Dépenses nettes (h = f - g)	3 468 115,81	14 682 465,82	18 150 581,63
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 206 381,23	812 353,35
(h - d) Déficit	394 027,88		

22
HELR46-110111.v1

Après lecture des chiffres, il est proposé d'adopter le compte de gestion 2014 du Trésorier Municipal relatif au budget principal de la Ville dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2/ Vote du compte administratif 2014

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par le comptable,

Vu la délibération n°3 en date du 28 avril 2014 approuvant le budget primitif 2014 du budget principal de la Ville,

Vu la délibération n°1 en date du 8 septembre 2014 approuvant la décision modificative n°1 dudit budget,

Vu la délibération n°1 en date du 2 décembre 2014 approuvant la décision modificative n°2 dudit budget,

Après lecture des chiffres, il est proposé d'adopter le compte administratif 2014 du budget principal de la Ville, dressé par l'ordonnateur, dont les résultats s'élèvent à :

Section de fonctionnement :

Recettes :	15 888 847,05 €
Dépenses :	14 682 465,82 €
Résultat de l'exercice (déficit) :	1 206 381,23 €
Solde antérieur reporté 2013 :	0,00
Résultat global de l'exercice (déficit):	1 206 381,23 €

Section d'investissement :

Recettes :	3 074 087,93 €
Dépenses :	3 468 115,81 €
Solde d'exécution d'investissement :	-394 027,88 €
Solde antérieur reporté 2013 :	-352 207,00 €
Solde d'exécution d'investissement avant RAR:	-746 234,88 €
Solde des Restes à Réaliser (RAR) :	197 587,17 €
Solde global d'exécution d'investissement :	-548 647,71 €

3/ Affectation du résultat 2014

Après avoir adopté le Compte Administratif du budget principal de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme indiqués ci-après :

VILLE - Affectation des résultats année 2014

Libellé	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Solde (R-D)	Dépenses	Recettes	Solde (R-D)
Opérations Réalisées en 2014	14 682 465,82	15 888 847,05	1 206 381,23	3 468 115,81	3 074 087,93	-394 027,88
Résultats 2013 reportés	0,00	0,00	0,00	352 207,00		-352 207,00
Résultats année 2014	14 682 465,82	15 888 847,05	1 206 381,23	3 820 322,81	3 074 087,93	-746 234,88
Restes à Réaliser 2014	/	/	/	43 443,35	241 030,52	197 587,17
Résultat Global			1 206 381,23			-548 647,71

Résultat de fonctionnement dégagé en 2014	1 206 381,23	
Affectation obligatoire à l'investissement	548 647,71	Compte 1068 - R.I - Excédents de fonctionnement capitalisés
Affectation complémentaire à l'investissement	657 733,52	Compte 1068 - R.I - Excédents de fonctionnement capitalisés
Déficit d'Investissement reporté en 2014	746 234,88	Compte 001 - D.I - Déficit antérieur reporté Investissement

	Dépenses	Recettes
1068 - R.I : Excédent de fonctionnement capitalisé		1 206 381,23
002 - R.F : Excédent antérieur reporté en Fonctionnement		0,00
001 - R.I : Déficit antérieur reporté Investissement	746 234,88	
Restes à Réaliser Recettes		241 030,52
Restes à Réaliser Dépenses	43 443,35	
<i>Solde</i>	789 678,23	1 447 411,75
Solde Excédentaire :		657 733,52

Adopté par 21 voix pour, 2 contre et 8 abstentions (Monsieur le Maire et, Madame Laurie Caffier ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire ne prennent pas part au vote.